



PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012038-0008 du 7 février 2012
Pour le préfet et par délégation le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer le Chef du Service de l'Eau et des Risques
Pascal JOBERT

COMMUNE DE SAINT-MICHEL-DE-LLOTES

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles RISQUE INONDATION CARTE DES ENJEUX AU 1/5000



Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Télécopie : 04.68.51.95.85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE COMMUNAL
- ZONE INONDABLE
- ENJEUX**
- ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EXPOSÉS**
- A1 Ecole Maternelle
- A2 Musée
- A3 Eglise
- EQUIPEMENTS SENSIBLES EXPOSÉS**
- ◆ B1 Atelier municipal
- ◆ B2 Mairie
- OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES**
- D1 Digue rivière Le Boulès
- D2 Digue ruisseau Le Gimeneil

